OASIS21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Société Anonyme à conseil d'administration à capital variable

Capital minimum de 18 500 euros
Siège social : 74 quai de la Loire, 75019 PARIS

Assemblée générale extraordinaire

Le 24 septembre 2019 à 11h, les membres de la société coopérative d'intérêt collectif, société anonyme à capital variable dénommée ***«Oasis21»*** se sont réunis dans des locaux situés au 74 quai de la Loire, 75019 PARIS

Une feuille de présence est signée par l'ensemble des participants.

Désignation du bureau de l'Assemblée
Les membres présents désignent :

- Monsieur Mathieu Labonne en qualité de président
- Monsieur Sébastien Leplaideur en qualité de secrétaire

Le président propose l'ordre du jour suivant :

- Modification de la catégorie et du collège des associés fondateurs Glazart, Montessori21 et Auguri Développement,
- Election de Hotellère Gabriel, Volumes et Cédric Mazière au nouveau Conseil d'administration.

1 –Modification de la catégorie et du collège des associés fondateurs Glazart et Auguri développement

Il est présenté les évolutions en cours du projet et notamment la décision que le projet de salle de concert dans la Halle aux cuirs soit porté par Glazart via une entité juridique dictincte d'Oasis21 et que le collège soit délocalisé pour des raisons administratives

Il est rappelé l'article 12 des statuts de la SCIC qui précise que le Conseil d'administration n'a pas délégation pour décider du transfert d'un sociétaire de la catégorie des « membres fondateurs » vers une autre catégorie et qu'ainsi, seule l'assemblée générale extraordinaire peut en décider.

Première résolution

L'association Glazart, la société Montessori21 et la société Auguri Développement changent de catégorie et de collège dans la SCIC. Ils sont transférés dans la catégorie des partenaires et dans le collège des partenaires, au sens des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

De sorte que le seul membre du collège des fondateurs est désormais l'association Colibris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - Modification des membres du conseil d'administration

Deuxième résolution

Considérant les démissions de :

- L'association Glazart ;
- La société Auguri Développement ;
- La société Maria Canal
- La société Montessori21

de leurs mandats respectifs de membre du Conseil d'Administration de la Société, il est proposé de procéder à la désignation

de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Suite aux démissions de l'association Glazart, de la société Maria Canal, de la société Montessori21 et de la société Auguri Développement, l'assemblée générale désigne en qualité de nouveaux administrateurs pour un mandat de 2 ans :

- la société Hotellière Gabriel, représentée par Mme Françoise Manjarrès
- la société Volumes, au RCS de Paris sous le numéro 801 090 408, représentée par Baptiste Bernier
- Monsieur Cédric Mazière, né le 23/07/1979 à Echirolles, de nationalité française, Demeurant 45 rue du Sahel, 75012 PARIS

Le mandat d'administrateur est assuré pour l'instant de manière bénévole.

Les frais de représentation de la société sont cependant remboursés sur présentation d'états justificatifs.

Les administrateurs ci-dessus nouvellement désignés acceptent le mandat dans ces termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

Fait à Paris, le 24 septembre 2019

Président de séance
M. Mathieu Labonne

Secrétaire de séance
M.Sébastien Leplaideur

OASIS21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Société Anonyme à conseil d'administration à capital variable

Capital minimum de 18 500 euros
Siège social : 74 quai de la Loire, 75019 PARIS

Assemblée générale le 24 septembre 2019
FEUILLE DE PRESENCE

STRUCTURE / NOM et Prénom	Signature	Signature de représentant
Mathieu LABONNE		
Cédric MAZIERE		
Hotdlieu Gabriel / Françoise MANJARES		
A-TIIC / Ingrid AVOT		
VOLUMES / Baptiste BERNIER		
AUGURI DEVELOPPEMENT / Charles BENSMAINE		
PERRINE ARNAUD		
GUIDART / Marcel MILHAET		
RECHAIN XAVIER		
Montessori 21 / S. Leplaideur		
MARIA CANAL S DUBOIS		

oasis21

OASIS 21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif *Anonyme à capital variable*

Capital minimum de 18 500 euros
Siège social : 74 quai de la Loire, 75019 PARIS

BON POUR POUVOIR

Assemblée générale du 24 septembre 2019 à 18h

Je soussigné :

NOM : BENSMAINE

Prénom : CHARLES

Donne pouvoir par la présente à :

NOM : LABONNE

Prénom : MATHIEU

pour me représenter en toute chose et voter en mes lieux et place à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Oasis21 qui se tiendra au 74 quai de la Loire, 75019 Paris, le mardi 24 septembre 2019 à 18h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toute autre assemblée appelée à délibérer sur le même ordre du jour, à défaut du quorum de la première assemblée.

Les pouvoirs adressés à la société sans désignation d'un mandataire sont comptés comme exprimant un vote favorable à l'adoption des seules résolutions présentées ou soutenues par la gouvernance, et défavorable à l'adoption des autres projets de résolutions.

Signature, précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

Fait à
Le

Bon pour pouvoir

OASIS21
Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Anonyme à conseil d'administration à capital variable
Inscrite au RCS de Paris sous le numéro 839 723 632

oasis21

OASIS 21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif *Anonyme à capital variable*

Capital minimum de 18 500 euros
Siège social : 74 quai de la Loire, 75019 PARIS

BON POUR POUVOIR

Assemblée générale du 24 septembre 2019 à 18h

Je soussigné : Ingrid AVOT

NOM :

Prénom :

Donne pouvoir par la présente à : Mathieu Lasorne

NOM :

Prénom :

pour me représenter en toute chose et voter en mes lieux et place à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Oasis21 qui se tiendra au 74 quai de la Loire, 75019 Paris, le mardi 24 septembre 2019 à 18h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toute autre assemblée appelée à délibérer sur le même ordre du jour, à défaut du quorum de la première assemblée.

Les pouvoirs adressés à la société sans désignation d'un mandataire sont comptés comme exprimant un vote favorable à l'adoption des seules résolutions présentées ou soutenues par la gouvernance, et défavorable à l'adoption des autres projets de résolutions.

Signature, précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

Fait à La Rochelle
Le 12/03/19

Bon pour pouvoir

OASIS21
Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Anonyme à conseil d'administration à capital variable
Inscrite au RCS de Paris sous le numéro 839 723 632

oasis21

OASIS 21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif *Anonyme à capital variable*

Capital minimum de 18 500 euros
Siège social : 74 quai de la Loire, 75019 PARIS

BON POUR POUVOIR

Assemblée générale du 24 septembre 2019 à 18h

Je soussigné :

NOM : MANJARRÉS

Prénom : Françoise

Donne pouvoir par la présente à :

NOM : LABONNE

Prénom : Matthieu

pour me représenter en toute chose et voter en mes lieux et place à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Oasis21 qui se tiendra au 74 quai de la Loire, 75019 Paris, le mardi 24 septembre 2019 à 18h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toute autre assemblée appelée à délibérer sur le même ordre du jour, à défaut du quorum de la première assemblée.

Les pouvoirs adressés à la société sans désignation d'un mandataire sont comptés comme exprimant un vote favorable à l'adoption des seules résolutions présentées ou soutenues par la gouvernance, et défavorable à l'adoption des autres projets de résolutions.

Bon pour pouvoir, F. Manjarés

Signature, précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

Fait à Cosne
Le 10 septembre 19